

Projet d'établissement 2017-2022

Conservatoire
de Musique
et d'Art Dramatique
de Nevers

Allée des Ursulines - 58000 NEVERS
ecole.musique@ville-nevers.fr
03.86.68.48.80



Sommaire

Préambule

Pourquoi un projet d'établissement ? p.4

1 : Le contexte et les missions

I. Contexte géographique, historique, socio-culturel ... p.5

II. Contexte national p.6

III. La mission de service public visant à développer l'accès à une pratique artistique pour le plus grand nombre p.7

IV. La mission de diffusion culturelle et d'animation du territoire p.8

V. La mission d'éducation artistique en lien avec l'Education Nationale p.8

2 : Le diagnostic :

analyse de l'existant / forces et faiblesses

I. Un conservatoire à l'échelle de l'agglomération et du département dont la charge financière repose essentiellement sur la Ville de Nevers p.11

II. Des effectifs inégalement répartis et en dessous par rapport au potentiel territorial p.12

III. Un enseignement de qualité, mais où le travail en transversalité n'est pas toujours aisé p.13

IV. Les pratiques collectives comme axe central du projet pédagogique p.13

V. L'excellence de la filière voix et le rayonnement sur le territoire du département musiques traditionnelles p.14

VI. Un département d'Art Dramatique qui progresse au niveau de l'effectif mais à structurer p.14

VII. La mutualisation et le partenariat avec

RESO 58, une force et un point d'ancrage du développement de l'enseignement artistique sur le territoire p.15

VIII. Un tissu associatif riche et en relation étroite avec le conservatoire qui pourrait être développé .. p.17

IX. L'absence de classes à horaires aménagés p.17

X. Un plan de formation quasi inexistant du corps enseignant et des pédagogies à faire évoluer en termes d'offre et de diversité p.18

XI. Un manque au niveau de la diffusion professionnelle de l'équipe enseignante sur le territoire.. p.18

XII. Une équipe de direction restreinte p.19

XIII. Une communication ne mettant pas assez en valeur l'établissement p.19

3 : Perspectives et axes de développement à 5 ans

I. Un Conservatoire d'Agglomération correspondant à une nouvelle réalité territoriale et un projet politique à la dimension du territoire du Grand Nevers p.20

· Pourquoi un conservatoire d'agglomération ? p.20

· Méthodologie et axes de travail p.21

· Nouvelles perspectives de développement p.22

· Le transfert des compétences p.24

II. Développement des actions avec l'Education Nationale p.24

· Création de CHAM p.24

· Renforcement et pérennisation des actions existantes p.25

III. Mise en place d'un plan de formation pour

l'équipe enseignante p.25

IV. Le conventionnement avec les associations partenaires p.26

V. La création d'une association des usagers du CMAD p.27

VI. Une communication plus élaborée à hauteur des enjeux culturels p.27

VII. Le projet de mutualisation et de partenariat avec la Médiathèque, le Café Charbon, la Maison de la Culture de Nevers Agglomération, D'Jazz et le Centre Régional du Jazz p.28

· Partenariat avec la médiathèque et mutualisation des compétences et outils p.28

· Un partenariat renforcé avec le Café Charbon intégré dans le projet de développement de la structure.. p.29

· Un nouveau partenariat avec la Maison de la Culture de Nevers-Agglomération..... p.30

· Le partenariat avec D'JAZZ et le Centre Régional du Jazz p.31

Conclusion p.32

Annexes

· Le Projet Pédagogique et règlement des études du CMAD

· Le règlement intérieur



Préambule :

Pourquoi un projet d'établissement ?



Élaboré dans le cadre du renouvellement du classement du conservatoire à rayonnement départemental, le projet d'établissement a pour objet d'élaborer un plan d'action dans les domaines pédagogique, artistique, de formation et de diffusion pour les années 2016 à 2021.

Il doit s'inscrire dans une démarche globale et cohérente avec des choix en adéquation avec la commande politique de la Ville de Nevers, le contexte territorial, mais aussi les attentes de la population et des partenaires du conservatoire. Il doit déterminer un programme d'actions au sein de l'établissement, un redéploiement des activités, en passant par les étapes indispensables du diagnostic, et de la redéfinition des missions et axes de progrès à cinq ans.

Le projet d'établissement 2016/2021 s'inscrit dans le paysage institutionnel dessiné par la loi de décentralisation de 2004, en cohérence avec les textes d'orientation et réglementations du Ministère de la Culture et de la Communication, notamment la charte de l'enseignement artistique spécialisé (2001), l'arrêté de classement des conservatoires (2006), le schéma national d'orientation pédagogique (2008) ainsi que le nouveau schéma départemental des enseignements artistiques de la Nièvre. Il veille à répondre aux missions de service public et aux orientations culturelles de la Ville de Nevers.

Enfin, il doit s'inscrire comme un élément moteur dans l'attractivité du territoire en termes d'offre culturelle.

1

Le contexte et les missions

I. Le contexte géographique, historique et socio-culturel

La Ville de Nevers possède un riche passé historique avec de nombreux monuments civils ou religieux, fleurons du patrimonial architectural bourguignon.

Ville d'art et d'histoire labellisée, ville « amie des enfants », Nevers est la préfecture d'un département rural situé : à 190 km de la capitale régionale Dijon (2h30 train ou voiture), à 2 heures de train de Paris et un peu plus de 2 heures en voiture, mais à 3 heures de Lyon en raison d'une liaison difficile. Situé à l'extrême ouest de la Bourgogne mais limitrophe de la Région-Centre (70 km de Bourges) de par sa position ligérienne avec la Loire, Nevers est dans une situation de relatif isolement géographique. Néanmoins le prolongement

de l'actuelle autoroute jusqu'à Clermont-Ferrand devrait lui ouvrir des portes vers le Massif Central et le Limousin.

Préfecture de la Nièvre, Nevers se trouve dans un des départements les moins peuplé de Bourgogne avec une faible densité d'habitants et un net recul démographique depuis 1975, auquel s'ajoute le vieillissement de la population. 51,8% de la population nivernaise n'est pas imposable. Avec près de 16% de personnes en situation de pauvreté, la Nièvre figure parmi les 25 départements français les plus touchés.

· La Ville de Nevers compte actuellement 36 186 habitants (source INSEE des communes - mentions légales en vigueur au 01/01/2017).

Quatre quartiers de la Ville de Nevers ont été retenus comme quartiers prioritaires de la politique de la ville par le décret du 30 décembre 2014, sur lesquels les partenaires mobilisent leurs moyens techniques, humains et financiers de droit commun, auxquels viennent s'adosser les crédits de la politique de la ville : Les Montôts - La Grande Pâture,



Le Banlay – Les Bords de Loire, La Baratte – Les Courlis.

- Le département de 6817 km², 4 arrondissements et 312 communes compte une population de 215 221 habitants et 6 villes dotées d'établissements d'enseignement artistique liés au réseau départemental (RESO 58).

- La communauté d'agglomération qui regroupe 13 communes représente un bassin de population d'environ 70 000 habitants. A terme l'extension de l'agglomération vers le Grand Nevers devrait englober un territoire d'au moins 100 000 habitants, ce qui laisserait entrevoir de nouvelles perspectives.

L'environnement culturel de la ville est d'une grande richesse grâce aux nombreuses associations musicales, théâtrales et à ses équipements structurants : Maison de la Culture – Musée- Théâtre – Café Charbon - Pac des Ouches – Centre Régional du Jazz en Bourgogne.

La présence d'artistes ou de compagnies en résidence est très importante dans la ville ainsi que dans le département couvrant tous les champs artistiques.

La Ville de Nevers est classée 2ème ville étudiante de Bourgogne.

L'Enseignement supérieur concerne :

- Les premières années de droit
- Les métiers de l'automobile (I.S.A.T)
- L'École Supérieure d'Arts Appliqués de Bourgogne regroupant les formations post-bac en arts appliqués
- L'École Supérieure d'Informatique CS21 Bourgogne

- L'Ecole de Gestion et de Commerce de Bourgogne
- L'Institut de Formation en Soins Infirmiers
- Le Lycée Jules Renard propose des classes préparatoires aux grandes écoles (cycle de 2 ans post-bac)
- Le Lycée Raoul Follereau propose un BTS management des unités commerciales

II. Le contexte national

Le décret du 12 octobre 2006 et l'arrêté du 15 décembre 2006 relatifs au classement des établissements d'enseignement public de la musique, de la danse et de l'art dramatique, dont les Conservatoires à Rayonnement Départemental (CRD) font partie, rendent obligatoire l'élaboration d'un projet d'établissement et sa mise en œuvre par la direction, en concertation avec l'équipe pédagogique et les partenaires externes concernés.

Dans le cadre de la demande de reclassement de l'établissement, le projet d'établissement de CMAD de Nevers s'appuiera donc sur :

- La charte de l'enseignement artistique spécialisé
- Les arrêtés de classement des établissements
- Les schémas d'orientations pédagogiques
- Les protocoles de décentralisation

III. La mission de service public visant à développer l'accès à une pratique artistique pour le plus grand nombre

Le conservatoire est un établissement spécialisé d'enseignement musical et d'art dramatique associé à une pratique chorégraphique (hip hop). Il favorise l'accès à ces pratiques pour tous les publics et dispense un enseignement qui prend des formes diverses, depuis l'initiation jusqu'à la formation préprofessionnelle, en passant par tous les degrés de l'apprentissage permettant de maîtriser : technique, connaissances et moyen d'expression en vue d'une pratique amateur de bon niveau ou vers une destination professionnelle, cela dans un esprit de bienveillance. Cet enseignement est naturellement indissociable de la diffusion et de la création. L'établissement participe très largement à l'action culturelle du territoire dont il est un des éléments moteur. La diffusion et la création sont des composantes du projet d'établissement étroitement associées aux missions pédagogiques dont elles constituent à la fois des résultantes et des moyens.

Le développement des pratiques amateurs constitue un socle fondateur et exemplaire dans l'établissement où les adultes trouvent un vrai parcours de formation et un accès

à une pratique collective dans les associations partenaires (conventions liant le conservatoire et certaines structures associatives de la ville.)

Dans le cadre de conventions ponctuelles ou permanentes, l'établissement coopère avec différents organismes relevant d'autres ministères, notamment celui de l'Éducation Nationale, des Affaires Étrangères (projet musique traditionnelle avec l'Algérie), des Armées (projet musique et mémoire du Chœur Capriccio) etc...

Le conservatoire est donc ouvert à des publics extrêmement divers par : leur âge, leurs origines socio-professionnelles, leurs goûts, leurs traditions culturelles, la nature de leur demande.


Lieu d'enseignement et de pratique amateur, lieu de formation pré-professionnelle et de promotion sociale, le conservatoire se doit de réaliser cette ouverture, de contribuer autant que possible à la réduction des inégalités sociales et géographiques.

En raison de son implantation et de sa catégorie, le conservatoire répond à des missions très étendues.

Le contenu pédagogique des études est contrôlé par l'inspection de la musique de la danse et de l'art dramatique du Ministère de la Culture et de la Communication.

Dans le domaine pédagogique les missions fondamentales et prioritaires sont :

- assurer l'initiation à la musique et à l'art dramatique en favorisant l'épanouissement de chacun
- assurer la formation d'une pratique approfondie de la



musique ou du théâtre conduisant chaque élève à l'autonomie
· préparer l'orientation professionnelle

IV. La mission de diffusion culturelle et d'animation du territoire

Il est indispensable que le conservatoire soit actif dans le domaine de la production musicale et théâtrale et qu'il contribue ainsi à l'animation culturelle du territoire.

Le conservatoire possède les infrastructures sur le site du Centre Culturel Jean Jaurès pour se produire (salles de diffusion, techniciens) et est en capacité de présenter de nombreuses manifestations artistiques (concerts d'élèves et de professeurs, projets personnels d'élèves en cursus pré-professionnel, auditions à thème, chorégraphies hip hop, pièces de théâtre).

Aussi sur le territoire de l'agglomération, le grand nombre de manifestations programmées (environ 100 par an) met en évidence le dynamisme du conservatoire en matière de diffusion depuis de nombreuses années. Nous souhaitons continuer à encourager cette dynamique en continuant à proposer des prestations dans de nombreux lieux de l'agglomération tout en élargissant encore le nombre de partenaires avec lesquels nous collaborons.

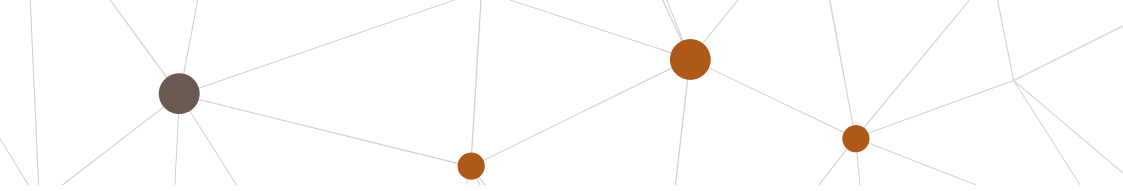
La réouverture prochaine du Petit Théâtre offrira également pour le conservatoire un nouveau lieu de diffusion culturelle sur la ville.

V. La mission d'éducation artistique en lien avec l'Éducation Nationale

Le Conservatoire de Nevers est un partenaire privilégié de l'Éducation Nationale, à travers notamment quatre grandes actions : l'orchestre à l'école, les interventions dans les établissements scolaires du premier degré, l'accueil du public scolaire au sein du conservatoire, les concerts éducatifs.

L'orchestre à l'école

C'est en 2008 que le CMAD a mis en place un orchestre à l'école au sein de l'école primaire Guynemer placée en zone d'éducation prioritaire. Il concerne trois classes (CE2, CM1, CM2), soit 73 enfants à la rentrée 2016. L'OAE s'inscrit dans le cadre d'une des missions principales des établissements d'enseignement artistique : la démocratisation des pratiques artistiques et la formation des musiciens amateurs. Aussi ce dispositif est source de bienfaits indéniables qu'il apporte aux enfants concernés (confiance en soi, écoute et respect de l'autre, capacité de concentration). Quatre professeurs d'instrument (vents) du conservatoire sont en charge de l'orchestre. Ils sont accompagnés d'un professeur de for-



mation musicale qui travaille également avec les élèves sur les percussions corporelles. Le dispositif est coordonné par un dumiste référent, interlocuteur privilégié de la direction du conservatoire et chargé de coordonner les actions de l'ensemble de ses collègues impliqués. En outre, il assure la mise en place de réunions de concertation pédagogique entre les différents acteurs du dispositif et les actions transversales avec les autres orchestres du conservatoire dans les temps d'échanges culturels.

Les interventions dans les établissements scolaires

Deux dumistes sont affectés aux actions d'éducation artistique dans deux écoles primaires de la ville.

L'un intervient à l'école maternelle Rosa Bonheur (deux classes de MS et deux classes de GS). Il s'agit d'un projet classe à Pac en lien avec le musée de Nevers. Ce partenariat existe depuis 12 ans.

L'autre est affectée à l'école primaire de la Rotonde (une classe de CP et un CMI). Ce partenariat existe depuis 4 ans. Les enseignants ont fait le choix d'emmener les enfants au conservatoire pour les interventions. Les projets permettent à chaque fois une rencontre soit avec de grands élèves du conservatoire (exemples: la Symphonie des Jouets Orchestre Cycle II et CP de la Rotonde, projet autour d'un album le Croquelune avec intervention du professeur de trombone et pratique instrumentale des enfants, chansons de Michèle Bernard accompagnées par les professeurs etc...).

Depuis 5 ans, il existe également un partenariat entre l'Education Nationale, le Conservatoire et l'association

Artissimome intitulé « De la musique à l'art plastique ». Une œuvre musicale est proposée et présentée aux élèves des classes maternelles et primaires des écoles Guynemer et Blaise Pascal (intervention d'un dumiste dans les classes puis présentation de l'œuvre par les professeurs du conservatoire aux enfants). L'œuvre est ensuite support d'un travail plastique pris en charge par l'association Artissimome. Une exposition des travaux des élèves est ensuite présentée dans les locaux du conservatoire.

Les professeurs de la filière voix interviennent régulièrement à l'école primaire Blaise Pascal sur des projets en transversalité avec le Chœur Capriccio du CMAD, permettant ainsi aux enfants de cette école de côtoyer de jeunes choristes d'un chœur d'excellence et partager des expériences de scène.

L'accueil du public scolaire au sein du conservatoire.

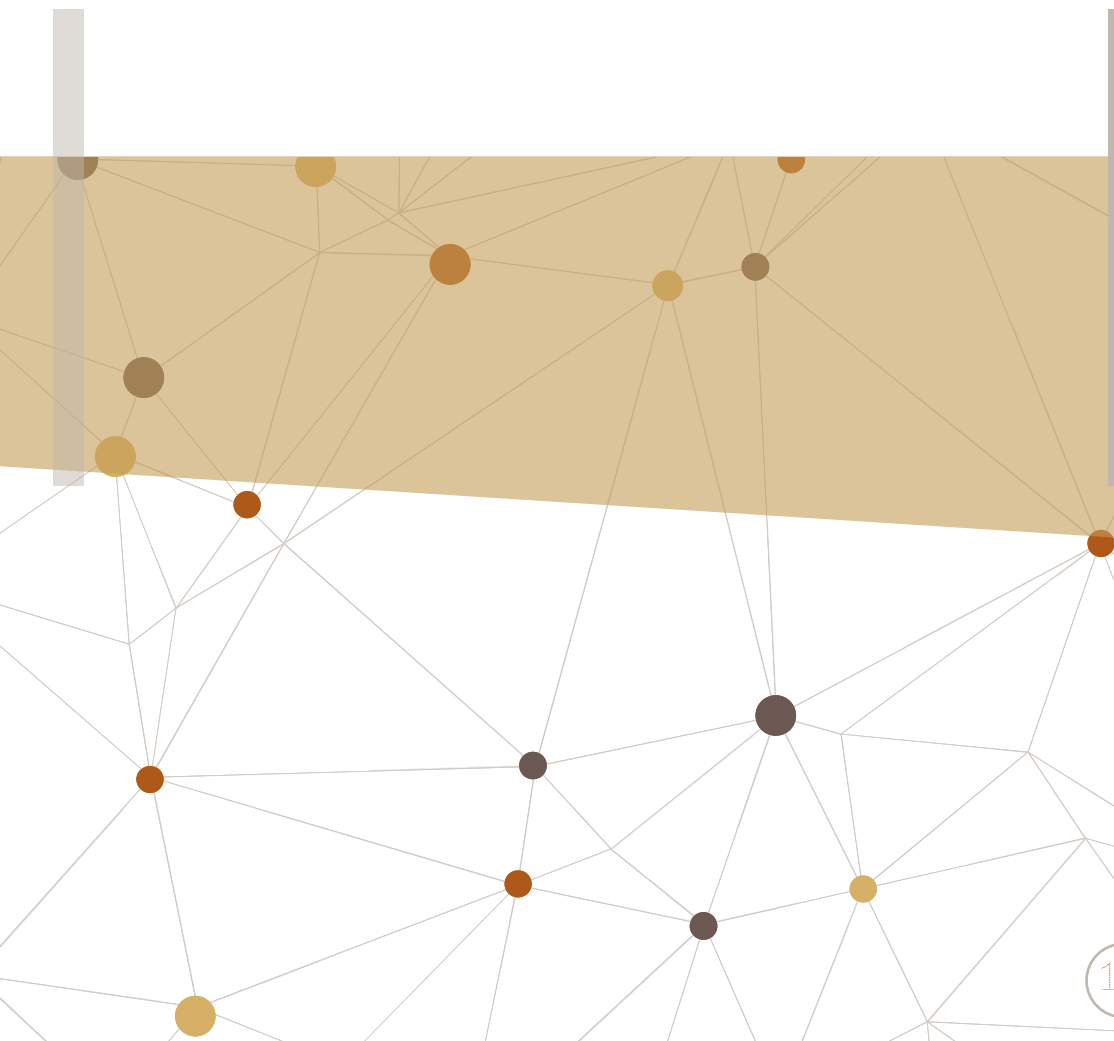
Régulièrement en matinée, des classes de différentes écoles primaires neversaises viennent au conservatoire découvrir les instruments de musique sous forme d'ateliers animés par les professeurs d'instrument. Grâce à un parc instrumental conséquent, ils ont la possibilité de s'initier à différents instruments. C'est un premier accès à une pratique artistique qui se concrétise pour certains d'entre eux par une inscription au conservatoire.

Les concerts et spectacles éducatifs

L'équipe pédagogique du conservatoire propose régulièrement en petites formations des spectacles éducatifs à l'auditorium aux classes des écoles primaires : contes musicaux, concerts à thème.

Aussi en partenariat avec la Maison de la Culture, l'Orchestre des Concerts Nivernais qui compte en son sein beaucoup de professeurs du conservatoire, propose

chaque saison des concerts éducatifs présentant les instruments de l'orchestre et des œuvres du répertoire symphonique sous forme de concert commenté. Environ deux mille cinq cents élèves de l'agglomération en bénéficient chaque année.





Le diagnostic : analyse de l'existant / forces et faiblesses

I. Un conservatoire à l'échelle de l'agglomération et du département dont la charge financière repose essentiellement sur la Ville de Nevers

59% des élèves viennent de la ville de Nevers, 21% des autres communes de l'agglomération, 16% des autres communes de la Nièvre et 4% sont hors département.

Le conservatoire étant administré par la ville de Nevers en régie directe, c'est elle qui supporte l'essentiel du coût de fonctionnement de l'établissement, soit 1 418 000 Euros pour l'année 2015, ce qui représente 88,5% (hors flux du bâtiment) du budget total. Le Conseil Départemental à travers

la prise en charge d'une partie des salaires de certains professeurs par RESO 58 subventionne le conservatoire à hauteur de 11,2%. La Région a soutenu jusqu'en 2016 l'aide à l'acquisition d'instruments, représentant 0,3% du budget total. L'abandon de ce dispositif par la nouvelle région en 2017 fait désormais reposer cette charge sur le budget de la ville.

On analyse rapidement la problématique, à savoir qu'il devient impossible dans le contexte budgétaire actuel très tendu des collectivités territoriales, d'envisager sereinement un développement des activités de l'établissement. L'accueil de nouveaux élèves dans certaines disciplines paraît ainsi très compliqué à budget constant. La pérennisation des activités pourrait poser problème dans un avenir proche si de nouveaux financements ne sont pas trouvés ou si les autres structures ne s'impliquent pas davantage sur le plan financier, on pensera en premier à l'agglomération et au département.

II. Des effectifs inégalement répartis et en dessous par rapport au potentiel territorial

650 élèves viennent de l'agglomération, ce qui représente 0,9% de la population. Bien que l'on puisse constater une sensible augmentation de ce pourcentage par rapport au chiffre de 2003 (0,7%) cité dans le dernier rapport d'inspection du Ministère de la Culture et de la Communication, il demeure nettement en dessous de la moyenne nationale (entre 1,5 et 2%) pour ce type d'établissement. Aussi on constate que le conservatoire ne touche encore que partiellement certaines couches sociales de la population, notamment le milieu ouvrier et agricole. Il apparaît également une certaine érosion des effectifs à partir du Cycle II (- 35% par rapport au Cycle I).

La répartition notamment dans les classes d'instruments n'est pas complètement satisfaisante au regard du projet pédagogique dont la colonne vertébrale demeure les pratiques collectives.

Ainsi les instruments à cordes (incluant la guitare) ne représentent que 21% de l'effectif instrumental, ce qui est insuffisant pour assurer le fonctionnement et la pérennité des ensembles, notamment les orchestres et la musique de chambre. Il en résulte également une érosion dans le 3ème cy-

cle. Il en va de même pour les cuivres (10% de l'effectif instrumental). Le département bois est à un bon niveau d'effectif, mais la fermeture de la classe de basson constitue un handicap pour les orchestres et la musique de chambre. Le département de musique traditionnelle incluant le chant traditionnel se maintient à un niveau correct (5% de l'effectif), mais pourrait être renforcé.

Le département musique actuelle ne représente que 4% des classes instrumentales, ce qui est très faible par rapport au potentiel de la population, notamment au niveau des jeunes et de l'ouverture du conservatoire vers d'autres publics. On notera une nette augmentation de l'effectif au niveau des classes d'éveil lors des 5 dernières années (+ 20%). Les nombreuses animations en milieu scolaire en sont sans doute la raison. Ainsi l'Eveil Musical et Théâtral représente environ 25% de l'effectif total du CMAD. Ce chiffre est porteur d'espoir, mais peut encore être renforcé au regard du potentiel de la population des enfants entre 4 et 6 ans du territoire.

L'Art Dramatique (114 élèves à la rentrée 2016/2017) représente 14% de l'effectif global.

III. Un enseignement de qualité, mais où le travail en transversalité n'est pas toujours aisé

La Ville de Nevers a toujours eu comme préoccupation pour son conservatoire le recrutement de professeurs diplômés dont une bonne partie sont issus d'établissements d'enseignement supérieur et font preuve d'une carrière artistique reconnue. Aussi un certain nombre d'enseignants n'habitent pas le territoire et ont des activités artistiques dans des régions où la diffusion culturelle est plus importante. Ils amènent de ce fait au conservatoire une richesse et une diversité artistiques non négligeables.

Néanmoins, du fait de l'éloignement de certains, l'organisation des différents projets peut parfois être compliquée.

IV. Les pratiques collectives comme axe central du projet pédagogique

Les pratiques collectives sont depuis longtemps solidement ancrées au sein du conservatoire de Nevers. On peut recenser 13 ensembles assurant la pratique collective obligatoire, auxquels viennent s'ajouter différents ateliers. Vitrine de l'établissement en termes d'image, ils contribuent largement à l'animation culturelle du territoire et sont source de motivation pour les élèves. Pour l'année scolaire 2016/2017 311 élèves sont inscrits dans les différentes pratiques collectives. Un chapitre leur est consacré dans le projet pédagogique (place et enjeux des pratiques collectives p.29 et 30).



V. L'excellence de la filière voix et le rayonnement sur le territoire du département musiques traditionnelles

Depuis 20 ans, un des axes principaux du projet pédagogique a été le développement d'une filière voix d'excellence à différents étages. La formation de chœurs d'enfants et d'ateliers voix a permis à de nombreux élèves d'intégrer une pratique collective vocale de qualité et très éclectique au niveau des répertoires. Très actifs au niveau de la diffusion culturelle sur le territoire, ils participent également à des projets d'envergure au niveau national et international notamment à travers la commande et la création d'œuvres de compositeurs d'aujourd'hui (Isabelle Aboulker, Annick Chartreux entre autres).

Les adultes (de tout âge) ne sont pas en reste, puisque le Choeur du Conservatoire regroupe une cinquantaine de choristes et se produit régulièrement sur le territoire en association avec différentes formations instrumentales.

Cette richesse doit sa réussite à un travail en binôme réfléchi qui s'articule en permanence entre le chef de chœur et le professeur de technique vocale.

Le département musiques traditionnelles sous la houlette de son dynamique coordinateur, en plus d'un enseignement original, constitue un pôle de diffusion culturelle important pour le territoire. Les nombreux projets fédérant sur le département de la Nièvre et sur les départements limitrophes pléiade de musiciens, les rencontres régulières avec les musiques traditionnelles d'autres pays, les manifestations aussi bien de plein air que dans des lieux fermés, les nombreux bals, contribuent largement au rayonnement du conservatoire.

VI. Un département d'Art Dramatique qui progresse au niveau de l'effectif mais à structurer

Créé en 2006 pour d'une part répondre à la nécessité d'avoir une deuxième discipline dans le cadre du classement de l'établissement, de l'autre afin de répondre à une demande de la population désireuse d'avoir des cours de théâtre, et de la volonté de la direction du conservatoire d'établir le transfert de l'école du spectateur de la Maison de la Culture, le département d'Art Dramatique est maintenant bien implanté dans la vie du conservatoire. 116 élèves sont inscrits pour l'année scolaire 2016/2017 soit 14% de l'effectif global. Trois professeurs enseignent en son sein : un PEA à 70% d'un temps plein et deux intermittentes dans le cadre d'une

convention avec la compagnie Théâtre du Temps Pluriel à raison de 5,5 heures hebdomadaires et 56 heures de stage pour l'année. Un projet pédagogique a été élaboré par l'équipe enseignante.

Très dynamique et original dans la conception de son enseignement, le département d'Art Dramatique peut encore progresser au niveau de l'effectif, car il pourrait notamment accueillir davantage de jeunes élèves. Le volume horaire en termes d'enseignement n'est à ce jour pas suffisant pour développer cet accueil. Les liens avec les enseignants musique doivent se renforcer et le travail en transversalité s'inscrire dans une démarche commune aux deux équipes.

Certains cours étant dispensés au sein de la Maison de la Culture, le directeur de la structure étant un homme de théâtre, le professeur coordinateur ayant des liens artistiques forts, l'évolution du département devra s'appuyer sur la nouvelle dynamique et un partenariat renforcé entre les deux établissements. Le cursus est à structurer et terminer dans les cycles adultes et supérieurs, afin que le DET puisse être attribué.

VII. La mutualisation et le partenariat avec RESO 58, une force et un point d'ancrage du développement de l'enseignement artistique sur le territoire

RESO, EPCC de la Nièvre (établissement public de coopération culturelle de la Nièvre) a été créé en 2003.

Par délibération en date du 25 mars 2005, la Ville de Nevers a décidé d'adhérer à l'EPCC afin de pouvoir bénéficier des mêmes services que les autres communes de la Nièvre à savoir le développement qualitatif et quantitatif des pratiques artistiques sur le territoire, mais surtout pour s'inscrire en réseau avec les autres collectivités, et ainsi participer au développement de l'enseignement artistique à l'échelle départementale.

Les missions de RESO :

- L'accompagnement des collectivités adhérentes dans la définition et la mise en œuvre d'un projet de développement de l'enseignement, des pratiques et de l'éducation artistiques adapté aux territoires
- La mutualisation de l'emploi des enseignants et directeurs



des établissements d'enseignement artistique

- La mise à disposition de professionnels pour l'encadrement des pratiques amateurs
- La création et l'animation d'un réseau de collectivités autour de temps de rencontre et d'échanges
- La coordination et la concertation des équipes, directeurs et enseignants
- Le pilotage de la réflexion pédagogique à l'échelle du département
- L'accompagnement des agents par la formation continue
- Le partage, montage et suivi de projets artistiques
- L'organisation d'évaluations communes

Autant de points qui doivent permettre de réduire les inégalités d'accès à l'enseignement artistique, faciliter et organiser cet accès en proposant un enseignement diversifié, de qualité et de proximité pour tous. Le premier champ d'action est le service aux habitants pour une vie culturelle d'excellence qui est une valeur ajoutée, un levier de développement, un élément essentiel d'attractivité, un facteur d'insertion et de cohésion sociale dans les stratégies de développement des territoires.

La politique culturelle doit être fondée sur l'ambition de l'aménagement du territoire en jouant sur les complémentarités et la coopération entre les structures d'une même aire géographique plutôt que de rester sur des politiques sectorielles.

Le « lieu », le « temps » sont des pierres angulaires à interroger constamment pour envisager un enseignement artistique,

organiser sa diffusion et la conduite de projets partagés.

Actuellement pour l'année scolaire 2016/2017 le CD 58, à travers RESO, participe au financement à hauteur de 43% de 183 heures de cours sur 529 heures dispensées au CMAD. Il est à noter que l'intégralité des enseignants et des directeurs des autres établissements d'enseignement artistique adhérant à RESO sont pris en charge par l'EPCC, ce qui n'est pas le cas pour le CRD.

Le directeur du Conservatoire participe activement au comité des directeurs animé par RESO, qui se réunit mensuellement et qui joue un rôle essentiel de lieu d'échange et de concertation. Le conservatoire s'inscrit dans la plupart des projets départementaux élaborés et menés conjointement avec les autres établissements d'enseignement artistique de la Nièvre, et organise la majorité des évaluations communes de fin de cycle. Il existe donc un véritable travail en équipe entre les enseignants du conservatoire et ceux des autres écoles de RESO.

Le pouvoir d'attractivité en termes d'accueil des élèves venant des autres établissements à partir du 3ème cycle doit être renforcé pour un établissement qualifié « à rayonnement départemental ». Pour cela, les contenus pédagogiques des cycles 3 et spécialisé doivent être plus lisibles pour les autres écoles de RESO.

Il faut cependant avoir à l'esprit que le principal frein à la circulation des élèves reste le problème de l'éloignement géographique et le manque d'établissements universitaires sur Nevers.



VIII. Un tissu associatif riche et en relation étroite avec le conservatoire qui pourrait être développé

L'histoire du conservatoire montre que le rôle des associations a été important tout au long de l'élaboration de son projet artistique et pédagogique. Il en a découlé des choix politiques forts et bien ancrés.

La part importante que jouent les associations orchestrales et vocales neversaises dans le domaine de la diffusion culturelle et l'animation du territoire oblige le conservatoire à intégrer cette donnée dans son projet d'établissement.

La relation étroite entre les praticiens amateurs, les enseignants et les élèves a contribué à fonder un socle solide qui contribue largement au rayonnement culturel du conservatoire sur le territoire en partie grâce à la collaboration de ces associations.

Ces associations ont aussi contribué à mettre en valeur la pratique collective des élèves tout au long de leur scolarité. La transformation de la société, le changement des mentalités, le manque de temps des usagers à s'investir dans le monde associatif a amené ce partenariat à évoluer. L'équipe pédagogique doit réfléchir à comment intégrer encore mieux ce

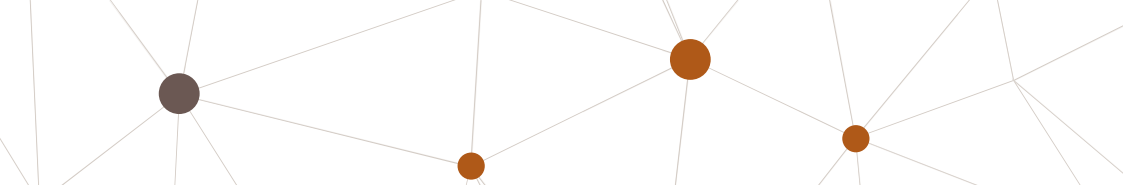
partenariat et accompagner la pratique amateur dans son ensemble.

IX. L'absence de classes à horaires aménagés

Malgré plusieurs tentatives de création de CHAM depuis 20 ans, le conservatoire n'a pas encore mis en place ce dispositif pourtant essentiel pour ce type d'établissement.

Il en résulte beaucoup de complications pour les élèves désireux de poursuivre un cursus complet notamment pour ceux du 2ème et 3ème cycle, obligés de jongler constamment entre un emploi du temps scolaire pas toujours adapté et des problèmes de disponibilité des parents.

L'absence de CHAM pourrait aussi expliquer l'érosion du cycle préprofessionnel, les élèves désirant poursuivre de sérieuses études d'enseignement artistique quittant Nevers assez tôt pour se diriger vers des structures où ce dispositif existe.



X. Un plan de formation quasi inexistant du corps enseignant et des pédagogies à faire évoluer en termes d'offre et de diversité

Comme dans beaucoup de conservatoires, la formation des enseignants n'a jamais été un centre de préoccupation majeure, l'offre de formation n'étant pas non plus toujours adaptée et suffisante. Une faible proportion d'entre eux a suivi régulièrement des formations professionnelles sur les dix dernières années. Il en résulte un enseignement notamment instrumental très centré sur l'individualité et beaucoup axé sur l'évaluation mono instrumentale. Aussi dans beaucoup de classes d'instruments la part faite aux pédagogies innovantes (improvisation, création) et aux autres modes pédagogiques (pédagogie de groupe notamment) est assez timide. Cela amène un certain fossé entre l'attente des usagers et la proposition pédagogique.

Aussi l'articulation entre les différentes disciplines qui composent l'apprentissage des élèves n'est pas optimale, du fait d'un manque de concertation entre les enseignants sur les objectifs à atteindre élaborés sur la base d'une

réflexion globale portée par un projet partagé. On notera aussi que les pratiques collectives, bien qu'inscrites comme l'axe principal du projet pédagogique, ne sont pas toujours en parfaite symbiose avec les autres disciplines (formation musicale, formation instrumentale). L'évaluation des élèves devra également faire l'objet d'une réflexion en relation avec le nouveau projet pédagogique.

XI. Un manque au niveau de la diffusion professionnelle de l'équipe enseignante sur le territoire

Il n'existe pas au sein du CMAD de véritable saison de diffusion musicale professionnelle du fait de l'absence de ligne budgétaire et d'association de diffusion culturelle. Les principales possibilités pour les enseignants de se produire en leur qualité d'artiste sont les associations orchestrales symphoniques et d'harmonie conventionnées avec le CMAD ainsi que les concerts pédagogiques en petites formations dont on peut souligner le renforcement de par un nouveau partenariat avec la Maison de la Culture.

XII. Une équipe de direction restreinte

Au regard des équipes existantes dans les établissements de même nature et de même taille, l'équipe administrative et de direction reste faible en termes d'effectif :

- Un directeur
- Un professeur conseiller aux études (une dizaine d'heures hebdomadaires)
- Une assistante de direction
- Une assistante administrative chargée de l'accueil du public
- Une assistante administrative contractuelle (contrat d'un an en emploi avenir)

Il en ressort qu'une lourde part de l'administration incombe au directeur qui ne peut de ce fait répondre complètement à toutes ses missions, notamment en termes d'accompagnement de l'équipe enseignante dans la mise en place du nouveau projet pédagogique.

XIII. Une communication ne mettant pas assez en valeur l'établissement

Malgré un diagnostic établi par l'ancienne direction mettant en lumière une relative faiblesse de la communication, le conservatoire ne possède pas à ce jour les outils nécessaires lui permettant de communiquer largement sur ses activités et par là même exercer un pouvoir d'attractivité plus important sur la population.

Les carences sont :

- Absence d'un site internet propre
- Documents de communication faits en interne avec des moyens restreints
- Absence de visuel
- Etablissement encore mal identifié par une grande partie de la population





Perspectives et axes de développement à 5 ans

I. Un Conservatoire d'Agglomération correspondant à une nouvelle réalité territoriale et un projet politique à la dimension du territoire du Grand Nevers

Pourquoi un conservatoire d'agglomération ?

Un accès égalitaire à l'éducation artistique

Le conservatoire d'agglomération doit renforcer ce principe et favoriser l'accès à une éducation artistique de qualité pour l'ensemble des usagers du territoire et notamment les jeunes.

En effet penser l'enseignement artistique à l'échelle du territoire constitue un axe politique fort car il crée une dynamique afin d'étendre et renforcer l'offre culturelle. Surtout, en développant les actions artistiques en milieu scolaire sur l'ensemble de l'agglomération, il va permettre de gommer peu à peu les inégalités d'accès à la culture.

Un financement partagé

Des ressources financières supplémentaires, puisque le financement du conservatoire sera équitablement partagé par les différentes communes adhérentes à l'agglomération, pourront déboucher sur un élargissement des activités d'enseignement et la création de nouvelles classes.

Une mutualisation des moyens

Mutualiser les moyens existants aussi bien en matière de ressources humaines, que ressources matérielles entraîne une meilleure gestion. Elle permet d'élaborer un projet pédagogique et artistique cohérent tout en conservant les spécificités de chaque structure.

Aussi en matière de communication, la mutualisation devrait permettre d'améliorer l'information des usagers aussi bien au niveau de l'offre pédagogique que de la diffusion culturelle en donnant plus de lisibilité.

Une fédération de l'enseignement artistique

En fédérant les compétences des différents lieux d'enseignement artistique, le conservatoire d'agglomération d'une part améliorera la réflexion pédagogique et de l'autre renforcera les actions aussi bien d'un point de vue quantitatif que qualitatif.

Un meilleur rayonnement artistique sur le territoire

L'animation culturelle se trouvera renforcée car à travers la transversalité le conservatoire d'agglomération mettra en œuvre des moyens supplémentaires au niveau de la diffusion artistique élargie à l'ensemble du territoire.

Il permettra ainsi aux différents ensembles de se produire partout où cela est possible.

Méthodologie et axes de travail

Historique

Un premier groupe de travail baptisé « Ecoles de Musique de l'ADN » s'est réuni en 2010 dans un contexte de réflexion sur la place de la culture au sein de l'agglomération, afin de recenser les structures d'enseignement artistique existantes, les effectifs, les disciplines enseignées, les volumes horaires, etc...

Une étude sur l'état des lieux, la méthodologie, et les préconisations en matière de développement culturel a été confiée au cabinet Louvre Alliance à la même époque. Il en ressort un rapport intéressant validé par les élus dans le cadre de la politique culturelle intercommunale, dégagant trois thématiques : les salles de spectacles, la lecture publique et l'enseignement artistique. Ce rapport conclut sur la question de la volonté politique suffisamment affirmée et partagée de faire de l'enseignement artistique un volet de la compétence culturelle de l'agglomération.

Etat des lieux

4 établissements d'enseignement artistique dispensent actuellement l'enseignement de la musique et de l'art dramatique sur l'agglomération : le Conservatoire de Musique et d'Art Dramatique de Nevers (818 élèves), l'école municipale de musique de Varennes-Vauzelles (125 élèves), l'association musicale de Fourchambault (50 élèves) liée à une harmonie qui dispense des cours pour les instruments à vent et quelques autres disciplines (piano, guitare, musiques

actuelles), l'école de l'Harmonie de Pougues-les-Eaux qui dispense des cours de formation musicale, flûte, clarinette, saxophone et percussions.

On n'observe aucun lien direct entre ces structures qui fonctionnent indépendamment sans véritable projet commun même ponctuel.

Pistes de travail

Tisser des liens entre les structures d'enseignement artistique dans un premier temps :

rencontres des directeurs et personnels enseignants afin de déterminer des actions et projets communs. Les musiques actuelles pourraient constituer une première amorce de collaboration car il existe dans chacune des structures une volonté de développement de ces pratiques, le Café Charbon pouvant aussi servir de lieu de ralliement.

On pensera également à des collaborations entre les classes de violon du CMAD et de l'école de musique de Varennes-Vauzelles ainsi qu'au niveau des orchestres d'harmonie des différentes villes.

Rencontrer les élus chargés de la culture des différentes communes afin d'expliquer le projet et d'appréhender leurs attentes.

Travailler dans un second temps entre les structures sur une possibilité de mutualisation de l'enseignement artistiques de certains départements.

Etudier la création d'antennes sur les communes les plus éloignées afin d'apporter une réponse géographique d'enseignement artistique de proximité aux usagers.

Déterminer un projet commun de développement de l'éducation artistique en milieu scolaire :

Par le recrutement et la mutualisation de postes de dumistes au service de tout le territoire – en renforçant les actions déjà existantes sur Nevers et Varennes-Vauzelles en matière d'ateliers instrumentaux, d'ateliers vocaux et de développement des orchestres à l'école et en les proposant à tout le territoire.

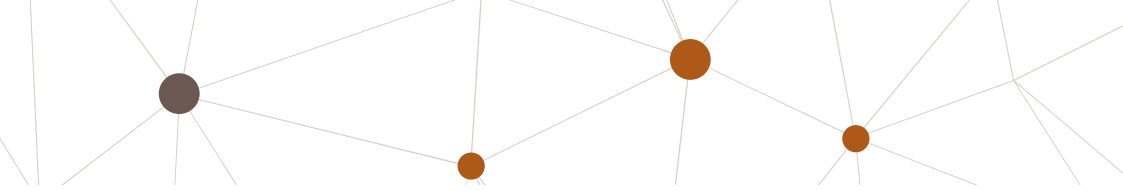
Engager une collaboration étroite entre l'agglomération de Nevers et l'EPCC de la Nièvre afin d'optimiser le projet.

En prenant exemple sur des villes de taille semblable ayant donné une véritable dimension intercommunale à leur conservatoire : Draguignan, Cholet, Montluçon.

Nouvelles perspectives de développement

Un renforcement des effectifs dans certaines disciplines

Indéniablement, les exemples d'établissements d'enseignement artistique ayant réussi leur passage à l'agglomération, ont vu pour la plupart des disciplines, les effectifs se renforcer. L'explication est simple : un conservatoire d'agglomération



est plus accessible pour les usagers à tout niveau et bénéficie d'une communication renforcée. Aussi l'apport de nouveaux financements permet le développement de certaines classes.

Le projet pédagogique du CMAD repose sur une volonté affirmée de développement des pratiques collectives. C'est donc au niveau des instruments d'orchestre que la perspective est la plus intéressante et en premier au niveau du développement des classes de cordes frottées qui ne bénéficient pas actuellement d'assez d'effectifs pour pouvoir répondre aux besoins des pratiques collectives et notamment des orchestres d'une façon optimale.

Aussi certaines classes d'instrument à vent ont aussi besoin de se développer dans la même perspective que celle des cordes : clarinette – hautbois – cuivres – percussions.

Il en va de même pour les classes appartenant au département musiques actuelles : guitare électrique, guitare basse, batterie.

L'ouverture de nouvelles classes

De nouvelles classes instrumentales indispensables pour les pratiques collectives pourraient voir le jour : basson – harpe. Aussi des classes d'écriture et d'analyse devraient être créées afin de pouvoir apporter aux élèves de 3ème cycle et du cycle spécialisé un complément indispensable dans leur formation.

Dans la perspective d'une extension du département « musiques actuelles » une classe de synthétiseur et de musique assistée par ordinateur (MAO) pourraient être créées répondant aussi à la demande du public. Un atelier voix pourrait également voir le jour dans le cadre de cette

extension avec le recrutement d'un professeur de technique vocale orienté musiques actuelles.

Enfin la création d'un Pôle Jazz avec différentes disciplines s'y rattachant ne peut être envisagée que dans cette perspective et en partenariat avec le Centre Régional du Jazz.

Le développement de l'enseignement artistique en milieu scolaire


C'est sans doute le domaine où les perspectives de développement sont les plus fortes, où la notion de conservatoire d'agglomération prend tout son sens politique.

La Ville de Nevers ne peut actuellement porter seule ce projet. Au sein de la Ville-Centre même si les actions portées par le CMAD à ce niveau sont fortes et pertinentes de par les différents dispositifs existants, elles ne répondent malheureusement pas à la demande de l'ensemble des écoles, cela pour des raisons évidentes de financement des heures d'intervention du personnel enseignant.

Le recrutement de professeurs en lien direct avec le CMAD et intégrés au département Formation Musicale est une des priorités afin de pouvoir proposer un éveil artistique dans l'ensemble des écoles primaires du territoire. Un plan de recrutement à 5 ans pourrait être proposé et budgétisé.

Prenant exemple et appui sur la réussite de l'orchestre de l'école Guynemer, un dispositif « orchestre à l'école » où interviendraient des professeurs du conservatoire d'agglomération sera aussi à élaborer.

La filière voix représente le 3ème volet du développement d'un enseignement artistique de qualité en milieu scolaire, l'idéal étant de pouvoir proposer une chorale dans chaque



école primaire. Les dumistes recrutés devront donc avoir impérativement la compétence à ce niveau et la connaissance des répertoires. En lien direct avec la filière voix du CMAD, ces chorales bénéficieront de l'apport technique du professeur de chant du conservatoire et ponctuellement d'un suivi de la chef des chœurs d'enfants.

Le transfert des compétences

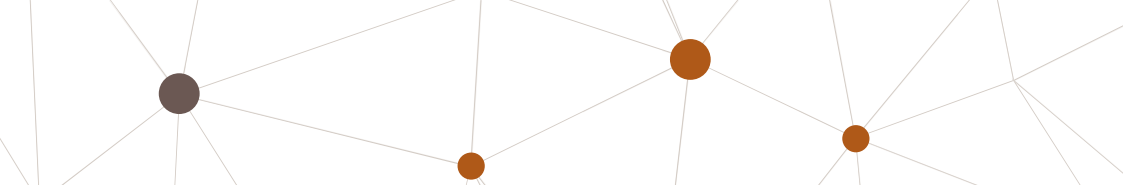
Les fonctionnaires territoriaux et agents non titulaires de droit public exerçant en totalité leurs fonctions au sein de la ville de Nevers seront transférés de plein droit au sein de Nevers Agglomération. Le transfert sera automatique et obligatoire. Leurs conditions de statut et d'emploi initiales seront maintenues. Notamment, les agents non titulaires de droit public conservent la nature de l'engagement (à durée déterminée ou indéterminée) en vigueur au moment du recrutement. Le transfert de personnel nécessite l'avis préalable du comité technique, celui-ci se prononcera à l'occasion de la saisine liée au transfert de compétence. La collectivité d'origine et l'Agglomération doivent chacun saisir le comité technique dont ils relèvent. D'un point de vue statutaire, le transfert constitue une mobilité de plein droit du personnel, prononcée par l'autorité territoriale de Nevers Agglomération (transfert de plein droit et automatique → nouvel établissement). En pratique, il lui revient dans un souci de bonne gestion, d'établir un nouvel arrêté ou un avenant au contrat constatant le transfert de l'agent dans le respect de ses conditions de statut et d'emploi antérieures.

La même démarche devra se faire au niveau des professeurs actuellement employés par l'EPCC de la Nièvre avec l'assurance d'une convention pluriannuelle visant à assurer à Nevers Agglomération des financements du département sur la même base de calcul que celle des autres écoles adhérentes.

II. Développement des actions avec l'Education Nationale

Création de Classes à Horaires Aménagés (CHAM)

Ce dispositif devrait permettre aux élèves du primaire et collégiens dont la motivation pour les études musicales ou chorégraphiques est importante de développer des compétences affirmées en musique et en art dramatique tout en continuant leurs études d'enseignement général. Il concernerait des classes du Primaire à partir du CE1 et du Secondaire de la 6ème à 3ème. Un projet sera élaboré en 2017 avec prise de contact avec l'Education Nationale afin de repérer l'établissement désireux d'ouvrir ces classes. L'aspect géographique sera à prendre en compte, afin de faciliter les navettes des élèves entre l'école de centre-ville, le collège et le conservatoire.



Aussi il paraît indispensable d'associer le ou les professeurs d'éducation musicale dans le projet car ils apportent une complémentarité dans le cursus de l'élève concernant notamment la culture musicale.

On pourra également inscrire dans le dispositif des professeurs du conservatoire afin qu'un réel travail en direction de l'ensemble des collégiens soit effectué sous forme d'animations musicales, d'ateliers, dans le but qu'une majorité d'entre eux puissent bénéficier de prestations artistiques.

Dans un second temps, on fera la même démarche vers les Lycées afin de repérer l'établissement le mieux placé qui pourrait s'inscrire dans ce dispositif.

Renforcement et pérennisation des actions existantes

L'orchestre à l'école qui concerne actuellement l'école Guynemer devra se développer sur d'autres écoles primaires afin de toucher plus d'enfants et d'enraciner cette action d'éducation artistique sur le territoire et notamment dans les réseaux de réussite éducative scolaire. On proposera un orchestre cordes afin de faire entrer ces instruments au sein des écoles.

Les différentes actions d'éducation artistique mise en place depuis quelques années et notamment celles entreprises depuis 2016 par les professeurs d'instrument qui accueillent régulièrement des élèves des écoles primaires de Nevers au conservatoire en matinée doivent être sanctuarisées et développées.

On profitera aussi des compétences des professeurs de la filière voix pour mettre en place des ateliers vocaux. Enfin les musiques actuelles devront également faire leur entrée dans le dispositif afin de sensibiliser les élèves du primaire aux différentes esthétiques.

III. Mise en place d'un plan de formation pour l'équipe enseignante

En lien avec la volonté municipale et communautaire d'apporter à chaque agent un volet formation professionnelle tout au long de sa carrière, le conservatoire a entrepris depuis la rentrée 2016 l'élaboration d'un plan de formation pour les professeurs.

Il devra répondre à la fois à la mutation pédagogique du conservatoire en apportant aux enseignants de nouveaux outils (pédagogie de groupe, pédagogies différenciées, improvisation, création), mais également à une réflexion sur le fonctionnement même de l'établissement (évaluation des élèves, travail en transversalité entre la formation musicale, le cours d'instrument et les pratiques collectives). Aussi il devra proposer des formations aux nouvelles technologies et notamment celles en lien avec l'informatique musicale visant à la fois à la maîtrise de ces outils et à leur introduction dans les cours.

En relation avec le plan de formation de RESO 58, il



pourra s'appuyer sur l'offre du CNFPT, l'Ecole Supérieure de Musique de Bourgogne-Franche-Comté, ou d'autres organismes de formation professionnelle.

IV. Le conventionnement avec les associations partenaires

Cinq associations de diffusion musicale sont étroitement reliées au conservatoire par la pratique collective des élèves : l'Orchestre des Concerts Nivernais, l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Nevers, les Chœurs du Conservatoire, l'Association de Musique Traditionnelle de Nevers et l'Ensemble de Guitares.

Chacune possède une histoire socialement et culturellement forte. L'encadrement pédagogique et la direction artistique ont été confiés pour chacune à des enseignants du conservatoire, et la gestion incombe à une équipe de bénévoles dévoués.

Ces associations constituent un élément fort dans le paysage culturel du Nivernais. Leur rayonnement est important sur le territoire, et elles permettent la rencontre de musiciens amateurs, d'élèves, et de musiciens professionnels. Aussi, le fait qu'elles répètent au sein des locaux facilite la relation avec l'établissement. La pratique collective des élèves est validée en leur sein.

Afin de renforcer les liens et de construire avec elles un projet à long terme qui optimisera les compétences des uns et des autres, qui ouvrira la réflexion sur les missions et objectifs de ces formations, sur les répertoires, sur la manière de travailler dans la transversalité et dans l'esprit du projet d'établissement du conservatoire, il faudra établir une convention.

Elle permettra aussi de mettre en valeur la mise à disposition des locaux, du matériel et d'une parthèque appartenant à la Ville de Nevers, et contribuera à la reconnaissance des institutions.

A travers, on veillera à la qualité et à la compétence des équipes chargées de la direction artistique des ensembles. On y inscrira une proposition de moyens d'accompagnement et/ou des conseils pour la direction artistique ou l'encadrement des différentes formes de pratique amateur en fonction des besoins exprimés ou identifiés.

Cette convention permettra de favoriser les partenariats avec les associations, en apportant la spécificité du Conservatoire et l'expertise des enseignants, en travaillant en subsidiarité et complémentarité avec les associations, et en apportant des moyens complémentaires adaptés.

V. La création d'une association de parents d'élèves

Une telle association est nécessaire pour représenter les élèves et les usagers du conservatoire dans les lieux de prise de décision, pour servir d'intermédiaire dans la communication, pour aider autant que possible les élèves à profiter de leurs enseignements. L'association peut accompagner des projets très divers émanant aussi bien des élèves, des professeurs que de l'administration.

Ses objectifs et missions seront :

- Promouvoir l'enseignement dispensé au sein du conservatoire par l'organisation de différentes manifestations mettant en scène les élèves, professeurs et artistes en lien avec le conservatoire : concerts, animations, auditions, pièces de théâtre.
- Soutenir les activités de pratique artistique des élèves et anciens élèves du Conservatoire de Nevers.
- Aider au développement de la vie culturelle du Conservatoire de Nevers et de ses partenaires, et d'une manière plus large de l'agglomération neversoise.
- Développer avec les autres associations locales à caractère

artistique la meilleure collaboration possible, susceptible de participer à l'identité culturelle du territoire.

- Permettre aux parents d'élèves de se grouper afin de faciliter le dialogue et être force de proposition au sein du conservatoire.

Plusieurs parents ont répondu à l'invitation de la direction du conservatoire pour mettre en place cette association qui devrait voir le jour en 2017.

VI. Une communication plus élaborée à hauteur des enjeux culturels

Création :

- D'un logo ou identifiant visuel propre à l'établissement
- D'un site internet
- D'une plaquette présentant le conservatoire et ses activités
- D'un flyer de présentation du CMAD, à diffuser à chaque intervention dans les écoles, et lors des différentes manifestations

Elaboration :

- D'une campagne de promotion du conservatoire sur l'agglomération
- D'une charte graphique par le service communication

VII. Le projet de mutualisation et de partenariat avec la Médiathèque, le Café Charbon, la Maison de la Culture de Nevers-Agglomération, D'Jazz et le Centre Régional du Jazz

Partenariat avec la médiathèque et mutualisation des compétences et outils

Du fait de leur implantation dans le même bâtiment, médiathèque et conservatoire sont voués à travailler ensemble en mutualisant les énergies et les compétences. Faire entrer la musique dans la médiathèque semble une évidence, car la croisée des apprentissages et besoins

culturels des usagers ne connaît pas de frontière.

La médiathèque a diagnostiqué qu'elle devait tirer davantage parti de sa situation au sein du centre culturel Jean Jaurès, pour rayonner sur le territoire et renforcer l'attractivité du quartier.

Cet objectif sera atteint par le renfort des liens avec le CMAD, qui peuvent être contractualisés dans un Contrat Territoire Lecture (CTL).

La médiathèque mettra en place, avec le concours du CMAD, des actions qui favorisent le croisement des publics comme l'automatisation de l'abonnement à la médiathèque pour les mineurs inscrits au conservatoire, l'adaptation des horaires d'ouverture et du règlement intérieur de la médiathèque pour l'accueil des familles (en particulier le samedi), l'amélioration du confort de l'entrée de l'auditorium avec mise à disposition de lectures, l'installation d'un piano en usage libre dans la salle de lecture...

Les deux services peuvent développer des actions culturelles communes et instaurer un rythme : moments identifiés d'intervention des musiciens, élèves ou professeurs, dans la médiathèque, la Pause de Monsieur Croche un samedi matin par mois est un exemple probant ; accueil partagé des scolaires dans un parcours d'éducation artistique et culturelle, valorisation commune de l'action culturelle par le partage d'un portail / espace commun, élaboration d'une plaquette de communication commune.



La médiathèque affirmera sa présence de centre de ressources aux côtés du conservatoire : mise en valeur des ressources musicales libres dans la politique documentaire, acquisition de logiciels de création musicale par ordinateur, acquisition de ressources d'éveil musical destiné aux tout petits, ateliers découverte d'un instrument, mise en valeur des collections musicales de la médiathèque... Le prêt d'instruments par la médiathèque sera à l'étude.

Des moments de rencontre privilégiés entre les équipes des deux structures même s'ils sont parfois difficiles à instaurer, a fortiori quand les horaires d'ouverture aux publics des lieux sont différents, sont à étudier. La salle du personnel, commune aux deux équipes facilite ces relations.

Le transfert de la médiathèque à l'agglomération va permettre de toucher de nouveaux publics du territoire et ainsi d'apporter au conservatoire un potentiel d'utilisateurs encore plus important. L'extension des deux structures dans l'ancien bâtiment des archives municipales prévu en 2018 contribuera aussi à la mutualisation des projets.

Un partenariat renforcé avec le Café Charbon intégré dans le projet de développement de la structure

Le Café Charbon anime le paysage musical de Nevers et de la Nièvre depuis 1997. Presque 20 ans de musiques en tout genre, et une association qui n'a cessé d'évoluer tout au


long des années. Toutefois, les objectifs initiaux n'ont pas changé. On peut les résumer en trois points : les concerts, le soutien aux groupes locaux, et les actions culturelles. Pour les amateurs nivernais de rock et ses dérivés, de musiques actuelles, amplifiées et alternatives, le Café Charbon est incontournable. Il est LA salle historique, celle qui a vu passer tant de groupes et qui a accueilli pléiade de concerts.

Dès l'ouverture du département musiques actuelles en 2012, le conservatoire s'est rapproché naturellement du Café Charbon aussi de par sa proximité géographique, afin de disposer d'un lieu d'enseignement d'une part, puisque la structure accueille les cours de guitare amplifiée et les ateliers de pratique collective, et de l'autre pour mettre en place une collaboration au niveau de la diffusion musicale des élèves.

Un nouveau projet, reconnu d'intérêt communautaire par l'agglomération, visant à d'une part rénover et agrandir la structure a été élaboré. Le futur équipement comprendrait deux salles de concert, dont une d'environ 500 places, et des studios de répétition. Le chantier, estimé à 3,45 millions d'euros, devrait aboutir dans quatre ans.

Le futur Café Charbon devrait aussi intégrer deux ou trois studios d'enregistrement et de répétition. L'accompagnement de groupes est l'une des missions principales. Tout cela suppose une rénovation du bâtiment existant mais aussi une extension conséquente.

La programmation sera toujours confiée à l'association « Au Charbon », mais le projet de rénovation est l'occa-



sion de renforcer les liens, de réfléchir à une utilisation partagée, à des événements communs avec les autres associations utilisatrices. Le Café Charbon pourra accueillir D'Jazz, l'Association des Musiques Traditionnelles de Nevers, Sceni qua non ou encore le conservatoire qui pourra à travers cet outil davantage développer l'enseignement des musiques actuelles. Des mutualisations de postes entre plusieurs structures sont une piste à explorer et contribuerait au développement du département au sein du conservatoire, on pense en premier lieu à la création des classes de synthétiseur, de MAO et d'atelier vocal. Aussi, la création de nouveaux studios et salles de répétition permettra de regrouper tous les cours au sein d'un même lieu, ce qui en termes de cohésion de l'équipe pédagogique constituera une grande avancée.

Le Café Charbon vise l'obtention du label SMAC, qui veut dire "Scènes de musiques actuelles". Un label décerné à environ 150 salles en France, de petite ou moyenne capacité, spécialisées dans l'accueil des musiques dites actuelles (chanson, jazz, musiques improvisées, musiques traditionnelles et musiques du monde, rock, pop, blues, électro, rap...).

Ce label garantira des financements du Ministère de la Culture et une reconnaissance très forte, importante pour l'image de la salle et de l'agglomération.

Un nouveau partenariat avec la Maison de la Culture de Nevers-Agglomération

Un nouveau délégataire de service public a été nommé à la direction de la Maison de la Culture, et a pris ses fonctions en juin 2016.

Aussitôt une rencontre a eu lieu avec la direction du conservatoire pour envisager un plan de collaboration entre les deux structures. Plusieurs idées ont émergé : concerts pédagogiques en direction du public scolaire, rendez-vous musicaux et théâtraux (Café de la Voix le dimanche matin), productions théâtrales avec les classes d'art dramatique, parcours du spectateur pour les élèves du conservatoire...).

La programmation de la Maison de la Culture doit pouvoir apporter une réponse pour les élèves du conservatoire, les parents et les professeurs en terme d'offre culturelle de qualité et diversifiée. Le conservatoire pourra aussi être force de proposition au niveau de la programmation. Des artistes en résidence pourraient être associés dans le cadre du projet pédagogique du conservatoire.

Le partenariat avec D'JAZZ et le Centre Régional du Jazz

Créé en 1987, D'Jazz Nevers Festival affirme clairement son ambition de mettre en lumière la scène jazz actuelle sans pour autant négliger la référence aux artistes qui ont fait l'histoire de cette musique. Reconnu au niveau national et même international de par la qualité de sa programmation D'Jazz est un rendez-vous incontournable pour un large public qui dépasse largement les frontières du Nivernais.

Certains concerts sont programmés dans l'auditorium du Centre Culturel Jean Jaurès ce qui en facilite grandement l'accès pour les usagers du CMAD.

Même si le conservatoire ne possède pas encore de département jazz à proprement parler, l'esthétique jazz ne peut

être absent du projet pédagogique, notamment au niveau des musiques improvisées.

La venue d'artistes d'envergure, aussi pour certains pédagogues renommés, doit pouvoir concilier proposition pédagogique et artistique pour le public du conservatoire. Ainsi la direction du festival a le souhait de proposer plusieurs temps forts dans la saison. Des stages sur l'improvisation seront proposés aux élèves, mais aussi des rencontres avec les artistes et un parcours du spectateur visant à offrir des tarifs préférentiels aux élèves afin de les amener au spectacle. Une convention pourrait être rédigée pour contractualiser ce partenariat.

A terme, la création d'un département de jazz devra être pensée en étroite collaboration avec l'équipe du Centre Régional du Jazz et en premier lieu avec son directeur, personne ressource incontournable et spécialiste reconnu.



Conclusion

“A travers son projet d'établissement, le conservatoire de Nevers doit s'inscrire dans une perspective d'ouverture, de renouvellement, d'exigence artistique, et de modernité en se préparant aux évolutions culturelles de la nouvelle intercommunalité.”

Il doit également être un acteur fort de la politique d'attractivité du territoire mise en place par l'équipe municipale et communautaire.

Son rayonnement est conditionné par quatre axes principaux : la pédagogie mise en œuvre, la proposition culturelle et artistique qui l'accompagne, l'infrastructure qui l'accueille, le renforcement des partenariats avec les différentes structures, de diffusion culturelle, d'enseignement, et le monde associatif.

Le passage à un conservatoire d'agglomération semble indispensable afin de pouvoir d'une part mutualiser les compétences et de l'autre trouver les financements, cela pour se donner toutes les chances de mener à bien ce projet.

